

# Mouvement international

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **17 (1925)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

eux-mêmes. La caisse d'assurance complémentaire est reprise par le comité central de la fédération du textile et administrée dans la forme actuelle; elle est obligatoire pour tous les ouvriers papetiers. Les autres dispositions du contrat sont plutôt d'ordre administratif. Le secrétaire actuel de la fédération du papier quitte ses fonctions au moment de la fusion; une indemnité unique lui est allouée. Il représentera cependant, durant les premiers six mois, sa fédération au sein du comité central de la fédération du textile.

Le contrat avec la fédération des typographes détermine d'abord les catégories d'auxiliaires qui doivent être repris par la fédération des typographes; ce sont les ouvriers et ouvrières occupés dans les imprimeries aux côtés des typographes, imprimeurs et stéréotypers. Le personnel occupé partiellement aux rotatives, travaux d'expédition, etc., est également considéré comme auxiliaires aux termes du contrat. Ne sont pas pris en considération les auxiliaires occupés exclusivement dans les ateliers de lithographie et de reliure, fabriques de registres, etc., d'entreprises d'imprimerie. Les auxiliaires d'arts graphiques ont le droit de s'organiser au sein de la fédération des typographes comme groupe professionnel au même titre que les autres groupes de la dite fédération. La fédération des typographes s'efforcera de faire comprendre dans son contrat collectif les auxiliaires des arts graphiques. Une propagande intense sera organisée parmi le personnel non syndiqué des auxiliaires dès que la fusion aura été acceptée en votation générale par les deux fédérations. Les conditions et les droits des ouvriers auxiliaires des arts graphiques dans la fédération typographique sont en outre définis par le contrat.

Le comité central de la Fédération des ouvriers papetiers et auxiliaires des arts graphiques recommande l'adoption de cette entente. La votation générale aura lieu dans la période du 27 mars au 6 avril. La fédération des typographes a organisé son plébiscite pour le 27 mars.

**Cartel syndical du canton d'Uri.** Il ressort du rapport annuel du cartel syndical du canton d'Uri que le sentiment de l'union parmi la classe ouvrière s'est considérablement développé pendant l'année 1924. Le nombre des sections affiliées (11) ne s'est cependant pas accru, mais différentes sections ont eu à enregistrer une augmentation réjouissante de leur effectif, de sorte que celui-ci dépasse le chiffre de 550 à la fin de l'année. Le cartel syndical représente les intérêts de la classe ouvrière dans les questions d'impôts, de protection des ouvriers et d'assistance-chômage. Il défendit également l'intérêt des ouvriers dans le domaine économique et politique. Le rapport de caisse boucle avec fr. 963.— de recettes et fr. 412.— de dépenses.

**Secrétariat ouvrier de Lucerne.** Le secrétariat ouvrier de Lucerne publie un rapport très instructif sur son activité pendant l'année 1924. Ce rapport relate dans son introduction le développement du marché du travail pendant l'année écoulée, qui accuse une bonne conjoncture pour presque toutes les industries. Il dit en outre que les instances de la classe ouvrière ont voué une attention toute particulière aux questions d'ordre politique et économique. Le mouvement syndical est en train de se réveiller; presque toutes les organisations se sont renforcées et différents mouvements pour l'amélioration des conditions de salaire et de travail purent être menés à chef avec succès. Dans le domaine politique, l'année écoulée n'a pas amené de bien grandes actions; l'événement qui exigea le plus grand travail fut la votation du 17 février. Celle-ci apporta aussi à la classe ouvrière lucernoise un brillant succès. 1580 personnes eurent recours au bureau de renseignements

judiciaires (l'année précédente 1455); il leur fut donné 2400 informations et conseils. 735 de ces personnes étaient organisées et 845 non organisées. Les comptes annuels bouclent avec fr. 20,122.— aux recettes et fr. 17,935.— aux dépenses.



## Mouvement international

**Session du conseil général de la F. S. I.** Le conseil général de la Fédération syndicale internationale a pris les décisions suivantes au cours de sa session du 5 au 7 février 1925 à Amsterdam:

Les organisations du Canada et de l'Afrique du Sud, qui ne sont pas représentées au conseil général, ont demandé à l'être. La requête du Canada fut acceptée. Quant à la représentation de l'Afrique du Sud, une décision définitive sera prise ultérieurement.

Le rapport de gestion sur l'activité du bureau au cours des six derniers mois est adopté. Le rapport de la commission de vérification des comptes fut également adopté. Les recettes pour 1924 accusent 164,198 florins, les dépenses 192,146 florins. Des réductions de cotisations furent accordées à quelques pays à change bas.

Le conseil général aborda ensuite la discussion sur les relations avec la Russie. Plusieurs documents sont présentés: Une lettre du conseil général des syndicats britanniques demandant la convocation sans conditions d'une conférence entre délégués des syndicats russes et de la F. S. I. En outre un télégramme du conseil central des syndicats panrusses proposant comme première étape pratique vers la réalisation de l'unité dans le mouvement syndical une conférence commune sans conditions préalables des délégués de la F. S. I. et du conseil central des syndicats panrusses, « laquelle aurait pour tâche de trouver les voies et moyens capables d'obtenir une base permettant d'atteindre une unanimité complète, assurant la création d'une organisation internationale unifiée de syndicats, à laquelle se joindraient les organisations actuellement affiliées à la Fédération syndicale internationale et à l'Internationale syndicale rouge ». Après une longue discussion, la proposition britannique fut repoussée par 13 voix contre 6. Une résolution de compromis Steinhuis-Smit fut adoptée par 14 voix contre 5:

« Le conseil général de la Fédération syndicale internationale, réuni à Amsterdam le 5 février 1925 et jours suivants;

Après avoir pris connaissance de la correspondance échangée entre la Fédération syndicale internationale et le Conseil général des syndicats panrusses;

Charge le bureau de la Fédération syndicale internationale de faire savoir au conseil général des syndicats panrusses que la Fédération syndicale internationale se déclare disposée à admettre le conseil général des syndicats panrusses si ce dernier en exprime le désir;

Le conseil général déclare être également prêt, dès que les syndicats russes auront porté à la connaissance leur désir d'affiliation, à réunir, à leur demande, une conférence pour échange de vues, à Amsterdam. »

Si le conseil central des syndicats russes fait savoir qu'il est disposé de s'affilier, ce qui rendrait possible la conférence prévue dans la résolution, la F. S. I. sera représentée par son bureau et par les membres suivants: du conseil général: Bramley, Angleterre; Fimmen, F. S. I.; Grassmann, Allemagne; Zulawsky, Pologne.

Au sujet de la propagande contre la guerre, il est décidé de ne pas organiser de journée contre la guerre en 1925, mais, par contre, de faire spécialement ressentir l'idée de la paix à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai. Les délégués furent invités à mettre tout en œuvre à l'occasion de la conférence internationale du travail en 1925 pour obtenir l'abolition du travail de nuit dans les boulangeries.

Le rapport sur l'activité de la section d'éducation ouvrière fut adopté. La F. S. I. s'occupera à fond de la question de l'émigration et de l'immigration. Des questionnaires furent envoyés aux centrales nationales sur cette importante question.

#### Fédération internationale des ouvriers chapeliers.

Le *Bulletin* de la Fédération internationale des ouvriers chapeliers qui vient de nous parvenir, donne le compte rendu de la séance du comité central, qui se tint les 4, 5 et 6 juillet 1924. Le rapport du secrétariat pour l'année 1923 a fait constater que faute de ressources suffisantes, il n'a pas été en mesure de remplir convenablement la tâche qui lui incombait. Les questionnaires envoyés aux fédérations nationales affiliées n'ont pas tous été retournés; c'est ainsi qu'il n'a pas été possible d'établir exactement l'effectif de la fédération internationale. Des renseignements obtenus, il ressort cependant que les effectifs ont augmenté en 1923: en Autriche de 5167 à 5327. Au Danemark, l'effectif s'est maintenu: 1309 à 1314.

En France, la scission a laissé des traces néfastes. La fédération, qui comptait dans ce pays, en 1921, 5650 adhérents, n'en eut plus que 4200 en 1922. Depuis, elle s'est ressaisie et l'organisation française groupe à nouveau 4560 membres.

L'Allemagne constitue la plus forte section de chapeliers. Les difficultés ne lui ont pas été épargnées, mais grâce à la solidarité internationale, elles purent être surmontées. L'effectif y était, en 1921, de 27,408 membres; en 1922, 24,619 et en 1923, 24,630.

Malgré le chômage, les organisations anglaises se sont bien comportées. Elles sont au nombre de deux, dont l'une pour les ouvriers et l'autre pour les ouvrières. La première avait, en 1922, 3865 membres et en 1923, 3826. La seconde possédait, en 1923, un effectif de 3167 membres.

En Italie, le fascisme a fait cruellement souffrir l'organisation. La fédération y est en recule constant. En 1922, elle enregistrait une perte de 1357 membres par rapport à 1921 (10,321 membres contre 11,678). Pour 1923, le syndicat signale une nouvelle perte de 287 membres, mais il est permis de penser que le recul est beaucoup plus sensible. Effectivement, plus de la moitié des membres inscrits ne payent plus leurs cotisations; les violences exercées par les fascistes en sont naturellement la cause.

Léger recul en Pologne où l'organisation des chapeliers passe de 1307 membres en 1921, à 1126 en 1922. Les chiffres pour 1923 n'ont pas encore été publiés.

L'augmentation des effectifs est constante en Suède: En 1921, 646 membres; en 1922, 1100, soit une augmentation de 454; en 1923, 1263 membres, soit une nouvelle augmentation de membres de 163.

Les progrès accomplis par l'organisation hongroise sont également remarquables. En une année (de 1922 à 1923), le nombre des membres est passé de 372 à 1922, soit une augmentation de membres de 1550.

La United Cloth and Cap Makers des Etats-Unis n'est pas affiliée au secrétariat professionnel international des chapeliers. Malgré cela, elle a répondu favo-

rament à l'appel que ce dernier a lancé en faveur de l'organisation allemande, dont la situation était devenue critique à la suite de la dévalorisation du mark. Cette organisation comptait, en 1923, 9950 membres. L'Internationale des chapeliers poursuit ses tentatives en vue de se l'affilier.

Nombre d'autres organisations ont été saisies par le questionnaire du secrétariat international des chapeliers, mais, ainsi que nous le faisons observer plus haut, celles-là n'ont pas répondu, et il n'est donc pas possible de se rendre compte de leur situation et de leur activité.

Notons cependant qu'un échange de correspondance a eu lieu avec l'organisation syndicale russe, mais l'opinion dominante à l'Internationale des chapeliers est que des rapports organiques avec les Russes ne sont pas à désirer.

Une question qui préoccupe vivement l'Internationale des chapeliers est celle qui a trait à l'hydrogrisme, dont certaines catégories d'ouvriers chapeliers ont à souffrir. L'Internationale des chapeliers procède à ce sujet à une vaste enquête, dont elle publiera les résultats dès que les questionnaires rédigés et envoyés par elle dans les différents pays lui auront été retournés. Elle espère intéresser le Bureau international du travail à son action.

Cette année se tiendra un congrès international des chapeliers, probablement à Paris, au mois d'août. A l'ordre du jour figureront notamment des points ayant trait à l'hydrogrisme et à des questions d'ordre intérieur: siège de la fédération, les rapports avec la F. S. I. d'Amsterdam, etc.



### Le coût de la vie.

Dates	Index *					
	Office fédéral du travail			Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistiques	
	Fonctionnaires	Ouvriers			Bâle	Berne
	qualifiés	non qualifiés				
1914 Juin .	100	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	—	—	254	—	—
1920 Juin .	—	—	—	239	205	—
1921 Juin .	210	209	207	210	188	—
1922 Juin .	157	155	154	157	168	166
1923 Juin .	166	165	163	161	148	169
1924 Janvier	170	169	167	170	160	174
1924 Février	169	168	166	172	159	174
1924 Mars .	169	168	166	170	163	174
1924 Avril .	167	166	165	169	163	172
1924 Mai .	167	166	165	167	163	172
1924 Juin .	169	168	168	166	162	172
1924 Juillet .	169	169	168	168	163	172
1924 Août .	167	166	165	166	162	172
1924 Sept. .	167	166	164	167	156	172
1924 Octobre	170	169	167	169	157	174
1924 Nov. .	171	170	169	171	158	175
1924 Déc. .	170	170	168	172	157	174
1925 Janvier	168	168	167	171	159	173

\* Alimentation et combustible.